

par téléphone  
0810 900 960

Par courrier  
Compétences Prévention  
Pôle Inscription  
27 avenue Wilson  
24100 BERGERAC

par mail  
inscription@competences-prevention.com

par fax  
0970 613 677

en ligne sur notre site  
www.competences-prevention.com

## La formation

Intitulé :

Référence :      Date début :      Date fin :      Lieu :      Coût HT € :

## Le participant

Mlle Mme M. Date de naissance **(champ obligatoire)** :

Nom :      Prénom :

Adresse personnelle<sup>1</sup> :

Code postal :      Ville :

Téléphone :      E-mail<sup>1</sup> :

### Fonction(s) dans l'établissement

#### Formations en santé/sécurité au travail/ prévention déjà suivies

La formation est-elle réalisée dans le cadre du CPF ?    oui    non

je déclare avoir pris connaissance des conditions d'inscription figurant sur la fiche descriptive de la formation ainsi que des pré-requis éventuels

## L'entreprise ou l'établissement

Siret :      Code APE :

Raison sociale

Adresse :

Code postal :      Ville :

Téléphone :      Fax :      E-mail :

**Personne chargée du dossier d'inscription pour l'envoi des convocations, documents et attestations:**  Mlle  Mme  M.

Nom :      Prénom :

Adresse :

Code postal :      Ville :

Téléphone :      Fax :      E-mail :

## La facturation

**Autofinancement de l'entreprise ou du stagiaire : Joindre un acompte de 30 %**

Nom et Adresse de facturation si différente:

**Prise en charge d'un OPCA après la formation**

**Prise en charge directe (subrogation) par un OPCA ou financement Pôle Emploi / Région  
MERCİ DE JOINDRE IMPERATIVEMENT UNE COPIE DE L'ACCORD DE PRISE EN CHARGE**

### Organisme

Adresse complète :

**Correspondant formation :** Nom :

Téléphone :      E-mail :

**Date :**  
**signature et cachet de l'entreprise**  
*(pour les formations prises en charge par l'entreprise)*  
signature : cochez ici pour envoi par email

**Date et signature du stagiaire**

**Merci de Préciser l'origine ou la prescription de la demande d'inscription :**

Agence, Conseiller formation ou formateur Compétences Prévention - NOM : .....

CARSAT - CGSS - Institution : .....

Liste d'organismes de formation / référencement internet

Autres, précisez : .....

Les informations nominatives recueillies font l'objet d'un traitement informatique ; elles ont pour seul destinataire Compétences Prévention et sont utilisées par ce dernier aux seules fins de « gestion des formations ».

Ce traitement informatique a fait l'objet d'une déclaration à la Commission nationale de l'informatique et des libertés. Les personnes sur lesquelles des informations nominatives ont été recueillies peuvent exercer leur droit d'accès et de rectification par demande écrite à Compétences Prévention - 127 rue Amelot - 75011 PARIS

> Le responsable demandeur de l'inscription déclare avoir pris connaissance des « Conditions générales d'inscription » qui figurent au dos de cette page et les accepter sans réserve.



# Conditions générales d'inscription

## 1 - L'organisme de formation

Compétences Prévention est un organisme de formation dont la déclaration d'activité est enregistrée sous le n°11 75 500 86 75 auprès du préfet de Paris. Les stages concernés par les présentes « conditions générales d'inscription » relèvent de l'une des actions de formation visées à l'article L. 6313-1 du Code du travail.

## 2 - Inscriptions

Les demandes d'inscription sont effectuées en retournant le bulletin d'inscription, dûment rempli, à l'adresse qui figure sur celui-ci. L'inscription ne sera prise en compte que si toutes les rubriques de ce bulletin sont renseignées et si les prérequis sont satisfaits au moment de l'inscription (joindre les justificatifs). Les demandes non accompagnées du bulletin d'inscription ne peuvent être traitées.

Le bulletin d'inscription, daté, signé par une personne habilitée et revêtu du cachet de l'entreprise ou de l'organisme vaut, pour Compétences Prévention, ordre de commande ; il peut être accompagné du bon de commande du demandeur.

## 3 - Limitation des effectifs -Liste d'attente

Pour permettre un bon fonctionnement pédagogique, l'effectif des participants à un stage en présentiel est limité.

Pour les stages en Inter-établissement, les demandes d'inscription, après étude, sont enregistrées suivant leur ordre d'arrivée.

Une liste d'attente de quelques places est constituée si nécessaire.

Le nombre de places disponibles sur chaque formation en Inter-établissements est consultable sur le portail d'inscription en ligne de Compétences Prévention accessible depuis le site [www.competences-prevention.com](http://www.competences-prevention.com).

## 4 - Confirmation d'inscription

Après enregistrement d'une demande d'inscription, quelque soit le moyen de transmission, un courriel est adressé à l'entreprise ou au demandeur :

- soit pour confirmer l'inscription ;
- soit pour l'informer de la mise en liste d'attente ;
- soit pour l'informer que le stage est complet.

## 5 - Convocation – Programme

Pour les formations en présentiel, environ un mois avant le début du stage, un dossier contenant la convocation, le programme et un livret d'accueil est envoyé à l'entreprise qui se charge de le transmettre au stagiaire concerné ou au demandeur directement.

## 6 - Propriété intellectuelle

En s'inscrivant à un stage Compétences Prévention, le participant s'engage à respecter les conditions ou restrictions d'usage des documents qui lui sont remis.

## 7 - Coût

Le coût est indiqué sur le catalogue en ligne de Compétences Prévention : il ne concerne que les frais pédagogiques, à l'exclusion de tout frais d'hébergement. Selon le régime fiscal des Agences Compétences Prévention, le coût pourra être Hors Taxes ou Net des TVA.

Le maintien du salaire et les frais de transport sont à la charge des entreprises (y compris pour les éventuels travaux d'inter-module pouvant être demandés aux stagiaires dans le cadre de leur formation).

## 8 - Facturation – Convention – Contrat Attestation de présence

### Documents contractuels

Pour chaque action de formation une convention établie selon les articles L 6353-1 et L 6353-2 du Code du travail est adressée en deux exemplaires dont un est à retourner par le Client revêtu du cachet de l'établissement. Une attestation de participation est remise au stagiaire à l'issue de la formation.

Une attestation de présence pour chaque partie peut être fournie sur demande.

### Règlement par un OPCA

En cas de règlement par l'OPCA dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'OPCA. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire de la convention que le Client retourne signé à Compétences Prévention. En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la différence sera directement facturée par Compétences Prévention au Client. Si l'accord de prise en charge de l'OPCA ne parvient pas à Compétences Prévention au premier jour de la formation, Compétences Prévention se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client.

### Annulation des formations à l'initiative du Client

Les dates de formation sont fixées d'un commun accord entre Compétences Prévention et le Client et sont bloquées de façon ferme. Sauf cas de force majeure justifié, en cas d'annulation tardive par le Client d'une session de formation planifiée, des indemnités compensatrices sont dues dans les conditions suivantes :

- report ou annulation communiqué au moins 30 jours ouvrés avant la session : aucune indemnité.
- report ou annulation communiqué moins de 30 jours et au moins 15 jours ouvrés avant la session : 30% du coût pédagogique sera facturé au client.
- report ou annulation communiqué moins de 15 jours ouvrés avant la session : 70% du coût pédagogique sera facturé au client.

En cas d'abandon en cours de stage Compétences Prévention facture la totalité du coût pédagogique.

A l'issue des stages, Compétences Prévention envoie, à l'entreprise ou à l'organisme facturable, une facture du montant du coût pédagogique et un exemplaire de l'attestation de présence.

## 9 - Paiement

Sauf convention contraire, les règlements seront effectués aux conditions suivantes :

- le paiement comptant doit être effectué par le Client, au plus tard dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la date de la facture ;
- le règlement est accepté par chèque, virement bancaire ou postal ;
- aucun escompte ne sera appliqué en cas de règlement avant l'échéance,

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à trois fois le taux d'intérêt légal. Compétences Prévention aura la possibilité de suspendre le service jusqu'à complet paiement et obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à Compétences Prévention.

## 10 - Force majeure

Compétences Prévention ne pourra être tenue responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant ou formateur, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de Compétences Prévention.

## 11- Évaluation

À l'issue de la formation, Compétences Prévention délivre au stagiaire une attestation de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de la formation ainsi que les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Concernant les formations faisant l'objet d'une certification à obtenir par les stagiaires, les formateurs du Réseau Compétences Prévention mettent en oeuvre tous les moyens dont ils disposent pour accompagner le stagiaire à l'acquisition des compétences requises pour ces certifications mais ne sont en aucuns cas soumis à une obligation de résultat. Lorsqu'un stagiaire ne répond pas aux critères de certification, il lui sera proposé de se représenter gratuitement aux épreuves certificatives lors d'une autre formation.

Compétences Prévention ne fournit pas aux entreprises d'évaluation portant sur l'atteinte des objectifs, le niveau atteint par les stagiaires ou le déroulement de la formation. Cependant, une attestation de présence du stagiaire peut lui être délivrée et un exemplaire vierge du questionnaire général d'évaluation peut être remis au stagiaire qui le remplira et le transmettra à son entreprise, si celle-ci le demande.

## 12 - Annulation de stage – Report

Compétences Prévention se réserve la possibilité d'annuler un stage en raison d'effectif insuffisant. Dans ce cas le client est prévenu 3 semaines avant le début du stage au maximum.

Compétences Prévention se réserve également la possibilité de reporter un stage à des dates ultérieures.

## 13 - Hébergement – Restauration

Compétences Prévention ne prend en charge ni l'hébergement, ni la restauration des stagiaires sauf mention contraire dans la fiche catalogue. Ces frais sont à régler sur place dans les établissements. Une liste d'hôtels et de restaurants est fournie à titre indicatif dans le livret d'accueil.